

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 14 FÉVRIER 2025**

**CM2025/02/14/06 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE  
NATATION POUR L'ANNÉE 2025**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 7 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération CM2022/07/01/04 du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation (FFN) pour le marathon en eau libre,

**Vu** la délibération CM2023/03/22/01 du Conseil de la Métropole du 22 mars 2023 portant sur l'approbation de la feuille de route de la mission olympique du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2023/04/14/20 du Conseil de la Métropole du 14 avril 2023 portant sur une convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation (FFN) en faveur de la nage en eau libre,

**Vu** la délibération CM2024/04/09/22 du Conseil de la Métropole du ~~9 avril 2024~~ portant sur la convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation (FFN) au titre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,

**Vu** les statuts de la Fédération Française de Natation,

**Vu** la demande de subvention formulée par la Fédération Française de Natation,

**Vu** le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de Natation (FFN) en faveur de la natation de course, natation artistique et natation en eau libre, annexé à la présente délibération,

**Considérant** l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris, de soutenir les trois évènements organisés par la Fédération Française de Natation en 2025 :

- Coupe du monde de natation artistique, étape de la Coupe du Monde World Aquatics, Piscine Georges Vallerey à Paris (75) du 28 février au 02 mars 2025,
- Giant Open, compétition internationale de natation course, Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris à Saint-Denis (93) du 09 au 11 mai 2025,
- Coupe d'Europe d'Eau Libre, étape de la Coupe d'Europe European Aquatics, Grenelle – Rive Gauche à Paris (75) du 23 au 26 juillet 2025.

La commission « Attractivité et Développement économique » consultée,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat, entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de Natation annexé à la présente délibération.

**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant total de 100 000€ cent mille euros à la Fédération Française de Natation.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

**DIT** que les crédits afférents seront inscrits au chapitre 65 du budget ~~2025 de la Métropole du Grand Paris.~~

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.